

**Plafond de la subvention du fonds commun LCR
pour un échange collectif ou une rencontre d'élèves avec un
pays germanophone en 2026 dans le 1^{er} degré**

Le fonds commun Langue et culture régionales abondé par la Collectivité européenne d'Alsace, la Région Grand Est et l'État permet le subventionnement des échanges collectifs et les rencontres d'élèves.

La subvention globale attribuée pour un projet pourra concerter les trois types de frais suivants :

1. frais de déplacement aller-retour et au cours du séjour,
 2. frais d'hébergement des élèves et enseignants français, selon les conditions ci-dessous en tiers-lieu.
- Pour rappel, **comme le précise le BO n° 26 du 29 juin 2023, les élèves du 1^{er} degré ne peuvent plus être accueillis dans les familles dans le cadre d'une rencontre chez le partenaire.** Selon le projet pédagogique et le profil des écoles, un hébergement en auberge dans la ville du partenaire ou à proximité peut être éligible à une subvention. Le cas échéant, la Drareic pourra prendre l'attache du responsable de l'école.
3. frais d'activités culturelles (entrées dans les musées, théâtres, sites scientifiques ou historiques, visites guidées ou ateliers dans les musées).

Les factures relatives aux frais éligibles devront être adressées au nom de votre école.

Durée de la rencontre avec les partenaires ou en tiers-lieu	Subvention maximale par groupe De 20 à 30 élèves français Pour l'ensemble des frais de transport + d'hébergement + d'entrées culturelles
4 nuits et +	2500 €
1 à 3 nuits	1400 €
À la journée sans nuitée	350 €

Pour les groupes de moins de 20 élèves français, les plafonds seront légèrement inférieurs.

Attention ! Sont exclus des subventions du fonds commun LCR les frais de restauration, de cadeaux, de matériel et d'activités telles que bateaux-mouches, ascensions de monuments, funiculaires, trains touristiques, parcs d'attraction, zoos, activités sportives ludiques et les frais des partenaires germanophones.